



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitanie
de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Philippe Martel

Montpellier le 19 novembre 2015

Professeur des Universités

Président de la FELCO

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges

Objet : situation de l'enseignement public de l'occitan

Monsieur le Recteur,

Madame Parot-Urroz, élue régionale, nous a transmis votre réponse à sa lettre du 10 juillet concernant la situation de l'enseignement de l'occitan (limousin) dans votre académie. Cette réponse qui nous paraît particulièrement décevante appelle de notre part un certain nombre de remarques.

Nous nous garderons d'épiloguer sur sa confusion, sans doute involontaire, entre un assez hypothétique « conseil régional des langues anciennes » et une institution connue, elle, dans un certain nombre d'autres académies sous le nom de Conseil académique des langues régionales (CALR).

Ce conseil est prévu par une circulaire ministérielle (n° 2001-166, du 5 septembre 2001, alinéa III-1) ; sa mission est de contribuer à « l'élaboration et au suivi des orientations de la politique académique des langues régionales ».

Autant dire qu'il constitue un élément fondamental de la politique de développement de l'enseignement de langues définies par l'article 75-1 de la Constitution comme patrimoine national. L'académie de Limoges englobe le territoire d'une variété régionale de la langue d'oc définie comme « limousin » par les textes officiels. Sauf à considérer que l'on peut se passer d'appliquer une circulaire ministérielle, on est en droit de se demander pourquoi ce Conseil n'a jamais été réuni ni par vous-même ni par vos prédécesseurs depuis maintenant pas loin d'une quinzaine d'années. Il n'y a donc pas eu d'« orientations de la politique académique des langues régionales », et donc pas davantage « d'élaboration et de suivi » de ces orientations.

Pour dire les choses simplement, l'occitan a tout simplement été ignoré par les services de l'Education Nationale dans la région.

Il est dès lors facile d'en conclure à son « faible poids » dans l'académie, puisque tout a été fait pour que ce poids reste le plus faible possible : cela peut durer longtemps.

Votre courrier évoque l'existence d'une école associative de statut privé *Calandreta* : devons-nous en conclure que l'école de la République en Limousin n'est pas concernée par la langue d'un nombre important des citoyens de la région ?

Notre association réunit des enseignants d'occitan du public dans les académies de l'aire occitanophone. Nous sommes bien obligés de constater que votre académie fait partie de celles que nous désignons comme « sinistrées » lors de chacune de nos audiences au Ministère. Elle partage d'ailleurs ce statut avec sa voisine l'académie de Clermont. Du moins cette académie a-t-elle fini par accepter le principe de la réunion d'un CALR, ce qui peut laisser espérer, enfin, l'amorce d'une politique dynamique en faveur de l'occitan auvergnat. Ne peut-on imaginer qu'une même politique se mène enfin dans votre académie ?

Monsieur le Recteur, nous nous souvenons que vous avez eu l'occasion de traiter la question des langues régionales dans le cadre des fonctions que vous avez occupées il y a de cela des années au Ministère. Nous ne pouvons pas croire que cela ne vous a pas permis de voir l'intérêt de développer l'enseignement de ces langues dans l'école de la République. Votre courrier évoque une réunion le 2 décembre concernant la carte des langues de l'académie de Limoges. Nous souhaitons vivement que la question de l'occitan soit évoquée à cette occasion ; et nous souhaitons plus vivement encore que vous fassiez enfin appliquer la circulaire 2001-166 évoquée plus haut dans sa partie concernant le CALR.

À compter de janvier 2016, la région Limousin sera associée dans une nouvelle circonscription administrative et politique à une région, l'Aquitaine, qui mène depuis des années déjà une politique incitative en matière de développement de ses langues régionales, à travers une convention Etat-Région. Nous ne doutons pas que la nouvelle région veillera à engager avec l'administration de l'Education Nationale un dialogue visant à étendre à l'ensemble de son nouveau territoire la politique déjà expérimentée à l'échelle de l'Aquitaine. C'est pourquoi nous ne manquerons pas d'alerter les nouveaux élus régionaux (comme d'ailleurs les élus nationaux du Limousin) sur la situation de l'occitan dans votre académie.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à notre attachement au service public de l'Education Nationale et d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitanie
de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux,
Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Montpellier le 19 novembre 2015

Philippe Martel, Professeur des Universités
Président de la FELCO

à messieurs Bernard Lejeune et Olivier Noblecourt
Cabinet de Madame la Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Directeur de Cabinet
Monsieur le Directeur-Adjoint de Cabinet

Ce sont deux questions d'ordre différent qui nous amènent à vous écrire, comme vous nous y avez incités lors de nos récentes rencontres au Ministère (Délégation OCBI/ FELCO en novembre 2014 et délégations FLAREP en mai et octobre 2015)

- 1- La situation de l'académie de Limoges :** Madame Parot-Urroz, conseillère régionale Limousin, vient de nous transmettre la réponse de Monsieur le Recteur à son courrier de juillet dernier l'alertant sur la situation de l'occitan (cf. PJ).

Outre la confusion qu'elle contient entre « langues régionales » et « langues anciennes » (sic !), cette réponse argue du « faible poids de l'occitan » (sic) dans l'académie pour justifier la non-convocation d'un conseil, appelé improprement « conseil régional de langues anciennes ».

Ainsi, en dehors du fait qu'il confond très malencontreusement le Conseil Académique des Langues Régionales (CALR) prévu par des textes que Monsieur le Recteur est censé appliquer et un assez hypothétique « Conseil Régional des langues anciennes », ce courrier tire argument de l'absence totale de politique en faveur de l'occitan dans l'académie de Limoges, qui remonte déjà à plusieurs années pour justifier la volonté rectorale de persévérer dans cette absence.

Il est facile de constater le « faible poids » de l'occitan dans l'académie de Limoges quand on « oublie » qu'aucune politique de l'offre n'a même été envisagée par aucun des prédécesseurs de l'actuel recteur. Nous ne pouvons interpréter cette « réponse » autrement que comme l'expression d'un mépris désinvolte. L'occitan, langue des Troubadours dont plusieurs étaient limousins, langue de la grande poète Marcelle Delpastre (1923-1998, voir <http://www.cardabelle.fr/occitan-auteurs-delpastre.htm>), langue populaire encore parlée en Limousin, il n'y a guère que l'école de la République pour oser en parler ainsi par la voix de son premier représentant.

Le « faible poids » de l'occitan, en réalité, c'est celui que l'institution veut bien lui donner, ce qui a amené la FELCO, à plusieurs reprises, à parler d'« académies sinistrées » pour Limoges, Clermont-Ferrand et Grenoble.

Nous nous adressons ce jour à Monsieur le Recteur pour lui faire part de cette réaction. Nous nous adresserons bien sûr également aux élus régionaux

2- Concernant la dernière version des projets de programmes telle qu'elle est présentée sur le site du café pédagogique (<http://www.cafepedagogique.net/Pages/Accueil.aspx>), nous constatons avec satisfaction que ceux-ci intègrent de manière quasiment systématique la mention « langues vivantes étrangères **ou régionales », répondant ainsi aux demandes de la FELCO récemment exprimées et relayées par nos élus et conformément aux assurances que vous nous avez données en septembre dernier.**

Nous nous permettons cependant de vous signaler à nouveau que ces projets ne mentionnent d'aucune manière l'enseignement bilingue français-langue régionale et notamment, dans les sections correspondant à l'enseignement des langues vivantes, les niveaux attendus (A1 en fin de cycle 2 ? A2 + en fin de cycle 3 ? B1+ en fin de cycle 4 ?). Cette modalité d'enseignement, reconnue par la loi d'orientation et dont le développement est défini par voie de convention entre les collectivités territoriales et l'Etat, concerne pourtant de nombreux enseignants et plusieurs dizaines de milliers d'élèves dans l'ensemble du territoire national.

Nous souhaiterions qu'une intervention de votre part permette de rectifier cet oubli ; étant donné les tragiques circonstances que nous vivons, vous comprendrez que nous laissons passer un peu de temps avant d'informer les élus, comme nous nous y sommes engagés, du fait que les erreurs initiales ont été réparées. Ce laps de temps devrait peut-être permettre cette rectification.

De la même manière, et par souci d'anticipation, nous nous permettons d'attirer votre attention sur les projets de livret scolaire et de bulletins périodiques qui, dans leur version actuelle présentée sur le site du ministère, ne permettent pas d'être correctement renseignés par les enseignants et lus par les familles en ce qui concerne les compétences acquises en langue régionale (une seule case commune aux langues étrangères et régionales pour des niveaux de compétence potentiellement différents).

Nous vous remercions de votre écoute et nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

P/O Philippe Martel, président de la FELCO,

Marie-Jeanne VERNY, professeure des Universités, cosecrétaire FELCO